

Un « question/réponse » à l'usage des professionnels de santé : démarche de co-construction et résultats

GT "santé" du CODIRPA

Présenté par Catherine LUCCIONI et Joël ROBERT

En cas d'accident nucléaire, comme habituellement en situation de crises, les personnes se tourneraient vers les professionnels de santé pour avoir des réponses à leurs questions parce que ces professionnels sont considérés comme des sources d'informations fiables mais aussi parce que les préoccupations de la population seraient principalement centrées sur les risques sanitaires et les moyens de se protéger.

Or, excepté pour les professionnels de santé travaillant auprès de sources de rayonnements ionisants (radiologue, médecin nucléaire, manipulateurs en électroradiologie médicale...), leurs formations ne comportent pas ou peu d'informations sur la radioactivité, les effets des rayonnements ionisants, les moyens de protection, de quantification de l'exposition... et, pour tous, pas du tout sur la gestion d'un accident nucléaire.

Dans le cadre du Codirpa, il est donc apparu important de leur apporter des éléments d'informations afin qu'ils puissent contribuer à la gestion de la situation et répondre aux questions diverses qui pourraient leur être posées.

L'objectif étant de ne pas le faire sous forme d'une formation mais en travaillant en concertation afin de mieux répondre à leurs attentes, un groupe de travail "GT santé" a été créé au sein du GT "Implication des parties prenantes" dont l'objectif était de créer des outils à l'attention des acteurs locaux.

Le GT santé était constitué de 2 sous-groupes :

- un, appelé "groupe local" puisque composé de professionnels de santé de la région de Poitiers, qui était chargé d'identifier les informations qu'ils jugeaient utiles et de valider, ou non, les éléments de réponses qui leur seraient apportés ;
- un groupe pluraliste d'experts, appelé "groupe expert", qui était chargé de rédiger des réponses en cherchant un consensus et en les complétant ou en les reformulant éventuellement à la demande du groupe local auquel les projets de réponse était soumis pour avis.

Démarche

Le choix de la région de Poitiers résulte de la proximité de la centrale de Civaux, donc avec des professionnels concernés, et de l'implication dans les travaux du Codirpa de Joël ROBERT – responsable du Pôle Santé Publique et Santé Environnementale de la Délégation départementale de la Vienne - Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine qui a activement animé le groupe local et participé au "groupe expert".

Le groupe local était composé de divers membres (praticiens hospitaliers (médecine nucléaire, SAMU), médecin généraliste, pharmacien, vétérinaire, psychiatre impliqué dans une Cellule d'urgence médico-psychologique, pédiatre, infirmière, physicien médical, médecin de santé au travail d'EDF, sage-femme ...) qui se sont vraiment impliqués, en y consacrant un temps conséquent pris sur leur activité professionnelle (consultations...).

Le groupe expert, à l'échelon national, était composé d'experts institutionnels (ASN, IRSN, DGS, DGEC, DGT, SPF, ARS) et de représentants de la société civile (Cnam, CEPN, CLI et ANCCLI, ACRO).

Les membres du groupe local ont identifié au total une liste de 203 questions, très diverses, relatives à la phase d'urgence et à la phase post-accidentelle. A titre d'exemples, la liste comportait :

- des questions « attendues » sur les effets sanitaires

Quels sont les effets secondaires de la prise d'iode stable ?

- beaucoup de questions pratiques

Quels sont les bons gestes à avoir pour maintenir mon cabinet radiologiquement propre ? (même question pour une officine)

Peut-on fréquenter sans crainte des personnes ayant été exposées ?

- des questions sur l'organisation

Comment les pharmacies d'officine peuvent-elles se procurer des comprimés d'iode ?

- des questions sur l'information et la communication

En cas de controverses avec d'autres acteurs de la société (associations, syndicats, professionnels de santé, etc.) à qui faire confiance ? (qui dois-je écouter ?).

Les 203 questions ont été traitées par lots en les regroupant en 6 thèmes : généralités, domaine de la santé, vie en société, activités professionnelles, environnement et phase d'urgence.

Dans un souci d'efficacité, pour partir d'une base de discussion, les questions ont été soumises à l'organisme "ressource" pertinent (IRSN, DGS, Marn ou...) qui a rédigé des propositions de réponse. Ensuite, le texte de chaque proposition de réponse a été discuté au sein du groupe expert jusqu'à arriver à une formulation consensuelle.

Les premiers éléments de réponse rédigés par le groupe expert ont été soumis pour avis au groupe local afin de vérifier le bon cadrage en terme de vocabulaire, de contenu et de longueur du texte.

Ensuite, les documents rédigés pour un lot de questions étaient envoyés aux membres du groupe local et, après qu'ils aient eu le temps d'en prendre connaissance, une réunion de concertation avec des membres du groupe expert était organisée.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire au groupe local de disposer de fiches d'informations supplémentaires pour approfondir certains sujets : grandeurs et unité d'activité et de doses, sources naturelles et artificielles d'exposition aux rayonnements ionisants et ordre de grandeur des niveaux d'exposition, effets déterministes et stochastiques, les actions de protection de la population pendant la phase post-accidentelle, ...

Au total, 10 réunions du groupe local ont été organisées et une vingtaine de réunions du groupe experts, d'abord en présentiel puis en vidéoconférence en raison de la crise sanitaire.

Résultats

Toutes les questions ont reçu une réponse, même si certaines, ayant trait à des sujets proches (prise d'iode stable par exemple), ont été regroupées car cela permettait une réponse complète et plus synthétique. Dans la mesure du possible, le texte rédigé comporte un premier paragraphe avec la réponse à la question posée, suivi de paragraphe(s) apportant des éléments d'explication de la réponse et/ou des informations complémentaires.

De plus, 25 fiches d'informations complémentaires ont été rédigées. Elles ont été intégrées dans le texte, sous forme de rubriques "En savoir plus".

Un guide "Conséquences sanitaires d'un accident nucléaire - Questions-réponses pour les professionnels de santé", comportant 86 pages, a été publié en décembre 2021. Le regroupement en 6 thèmes des questions-réponses a été conservé. Le guide est téléchargeable sur le site internet de l'ASN (<https://www.asn.fr/publications/2022/CODIRPA-Consequences-sanitaires-accident-nucleaire/>).

Il est prévu de tester ce guide auprès de professionnels de santé qui n'ont pas participé à ce GT.